

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01772 Numéro SIREN : 853 314 532 Nom ou dénomination : A TABLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004291

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 Décembre 2022**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les comptes annuels et annexes dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels et annexes,
- nos rapports de gestion sur la marche de la Société et sur les conventions visées à l'Article L. 223- 19 de la Loi sur les sociétés commerciales,
- le texte des résolutions que nous nous proposons à votre vote.

Les comptes annuels et annexes que nous vous soumettons, ont été établis selon les dispositions édictées par le nouveau plan comptable.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport le chiffre d'affaires net s'est élevé à 180 023€ contre 116 140[€] l'année dernière.

Et que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 3 818€ contre un bénéfice de 40 012[€] l'année dernière.

Après une dotation aux amortissements et aux provisions de 6 237[€].

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de 3 818 EUROS
De la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 3 818 € sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final cross-like stroke, positioned below the text 'LA GERANTE'.

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

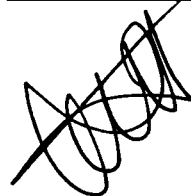
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES INTERVENUES OU RENOUVELLEES ENTRE LA SOCIETE
ET LES GERANTS OU ASSOCIES DURANT L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires, et en application de l'Article L. 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales, notre rapport sur les conventions avec la société, dans lesquelles un gérant ou un associé est intéressé :

- Madame GONCALVES associée gérante a perçu une rémunération de 18 000[€] au cours de l'exercice 2022.
- Monsieur CASSAR Gérard associé, a perçu des salaires bruts de 21 447€ au cours de l'exercice 2022.

La GERANTE



SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

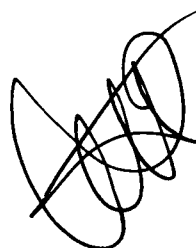
**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS ET TEXTE DE LA
RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 mai 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 3 818 EUROS de la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 3 818€ sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the 'LE GERANT' label.

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 mai 2023

L'an Deux Mille vingt trois et le 22 mai à 14 heures, les associés de la société « A TABLE », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au siège social au 6, Rue Lucien Gueirard 83 110 SANARY SUR MER en assemblée ordinaire sur la convocation faite la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Madame GONCALVES Ana propriétaire de 51 parts, portant les numéros 1 à 51
- Monsieur CASSAR Gérard propriétaire de 49 parts, portant les numéros de 52 à 100.

-

Soit un total de 100 parts représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame GONCALVES Ana, associée gérante.

Le président constate que les associés présents possédant ensemble 100 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et, qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

La président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les rapports de gestion de la gérance sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L. 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales,
- l'inventaire,
- les comptes annuels et annexes arrêtés au 31 décembre 2022, le texte des projets des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis elle rappelle que les rapports du gérant sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'Article L. 223-19 du Code de commerce, les comptes annuels et annexes ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées à l'associé non gérant

GC

AG

plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, ces mêmes documents et l'inventaire ont été tenus à sa disposition au Siège social.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Enfin, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapports de gestion de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les conventions visées à l'Article L. 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au gérant ;
- Affectation des résultats.

La présidente donne alors lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, la présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 3 818 € de la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 3 818 € sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GC AG

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'Article L. 223 - 19 de la Loi sur les sociétés commerciales déclare approuver ces conventions à savoir :

- Madame GONCALVES associée gérante a perçu une rémunération de 18 000[€] au cours de l'exercice 2022.
- Monsieur CASSAR Gérard associé, a perçu des salaires bruts de 21 447[€] au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés présents.

Madame GONCALVES Ana



Monsieur CASAR Gérard



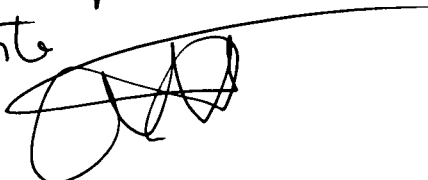
SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
LOCATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS		
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		
Variations de la provision spéciale de réévaluation		
ÉTAT DES STOCKS		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		
EFFETS DE COMMERCE		
ENTREPRISES LIÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF		
LES ENGAGEMENTS		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0	
LES EFFECTIFS		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
TRANSFERTS DE CHARGES		
ANNEXES COVID-19		
DETTES LIÉES À LA COVID-19		
COMMENTAIRES		

Certifié Conforme
La gérante



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 182 556.97 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 3 818.42 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels

5 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		3.00
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		

FONDS COMMERCIAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignation

ACHETÉS

RÉÉVALUÉS

REÇUS EN
APPORT

VALEUR NETTE

TOTAL DU FONDS COMMERCIAL

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

TABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

N° de Dossier : ATABLE
EXP
EURL FLOGETRIS CONSEIL

En Euro

SARL A TABLE

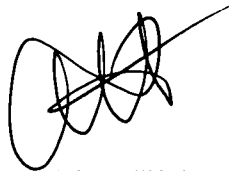
6,Rue Lucien Gueirard
83110 SANARY-SUR-MER

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC
*Compte certifié conforme
la gérante*



Formulaire millésime 2022

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	85331453200013			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2022  N° 11084* 23 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/22		et clos le		31/12/22	
Régime simplifié d'imposition						X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL A TABLE 6.Rue Lucien Gueirard 83110 SANARY-SUR-MER							
SIRET 8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3				Mét			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées Restauration traditionnelle				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom Adresse N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom Adresse N°			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON				Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
EURL FLOGETRIS CONSEIL							
Tél :				Tél :			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certifié pour l'expertise comptable				Date 17/03/23 Lieu SANARY			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certifié pour l'expertise comptable conventionné				Qualité et nom du signataire GERANTE GONCALVES ANA			
Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF)               							

CABINET JUR
FLOGETRIS CONSEILS - EXPERTISE COMPTABLE
211 Av. de la République - 83110 SANARY-SUR-MER
Tél : 04 77 44 74 76 43
SIRET 832 442 224 000 40 / APE 6920Z

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

- H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)					
- I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) • SARL : tous les associés • SCA : associés gérants, • SNC ou SCs : associés en nom ou commandites • SLP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées						
					a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1			2	3	4	5	6	7	8		
CASSAR GERARD 21, Avenue Jean Jaurès 83110 SANARY-SUR-MER			49	2022	21 447						
GOMES GONCALVES ANA Les Lentisques LOT 13 bat 126 83110 SANARY-SUR-MER				2022	18 000						
- J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
- K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%							
						0%		15%		19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVI.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVI.T imputée sur les PVI.T de l'exercice							
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVI.T réalisée au cours de l'exercice							
				MVI.T restant à reporter							
- L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*04

Désignation de l'entreprise		SARL A TABLE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		6.Rue Lucien Gueirard 83110 SANARY-SUR-MER															
SIRET		8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	86 250	012		86 250										
		Autres *	014	5 000	016	5 000											
	Immobilisations corporelles *		028	22 704	030	13 089	9 615										
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042		15										
	Total I (5)		044	113 969	048	18 089	95 880										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060	3 026	062		3 026										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres* (3)	072	120	074		120										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	83 530	086		83 530										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	86 677	098		86 677											
Total général (I + II)		110	200 646	112	18 089	182 557											
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			2 000											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			200											
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			58 699											
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136			3 818											
	Provisions réglementées		140														
Total I		142			64 718												
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			33 231											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			1 708											
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)	172	77 926		82 900											
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176			117 839												
Total général (I + II + III)		180			182 557												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A TABLE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *			217		218	180 023	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	6	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	180 029	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	55 198	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	-1 699	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	29	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)						242	32 760	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE : *		243		423		244	3 309	
	Rémunérations du personnel*						250	70 616	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	9 045	
	Dotations aux amortissements*						254	6 238	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259			287	262		
Total des charges d'exploitation (II)						264	175 796		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 233		
Produits financiers (III)		280		32			294	447	
Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347				348	300		
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	3 818	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 818	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	252		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des comptes et des associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -FE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies D)	138				
	Basins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZEANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648				
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies F)					641				
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	4 070	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * 9 662 dont imputés sur le résultat						360	4 070	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SARL A TABLE						Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	86 250	402		404		406	86 250		
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 154	442		444		446	21 154		
	Installations générales agencements aménagements divers	450	1 550	452		454		456	1 550		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	113 969	492		494		496	113 969		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 563	502	1 437	504		506	5 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 082	532	4 491	534		536	12 573		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	206	542	310	544		546	516		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	11 851	572	6 238	574		576	18 089		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vécues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2		3		4		5		
		6	7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SID.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 402 septies A
bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A TABLENéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	9 662
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	4 070
Déficits reportables		984	5 592
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	5 592

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	2 163	381	2 163
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	3 243	380	3 243
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	19 537
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	6 962
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise		SARL A TABLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le 31/12/2022	
				Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	180 023
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	180 023
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				113	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	1 699
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 705
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	62 886
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	11 700
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	74 586
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	107 141
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	107 141
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		016	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 118 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § "Répartition des salariés"



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 5 3 3 1 4 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A TABLE

ADRESSE (voie)

6.Rue Lucien Gueirard

CODE POSTAL

83110

VILLE

SANARY-SUR-MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	49

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CASSAR Prénom(s) GERARD
 Nom marital % de détention 49 0000 Nb de parts ou actions 49 00
 Naissance Date 11/05/1959 N° Département 92 Commune SAINT-CLOUD Pays France
 Adresse N° 21 Voie , Avenue Jean Jaurès
 Code Postal 83110 Commune SANARY-SUR-MER Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance Date N° Département Commune Pays
 Adresse N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 5 3 3 1 4 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A TABLE

ADRESSE (voie) 6, Rue Lucien Gueirard

CODE POSTAL 83110

VILLE SANARY-SUR-MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARI A TABLE

Numéro de siret 85331453200013

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise SARI A TABLE
Numéro de siret 85331453200013

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					